



Lou Cougòou

Édition spéciale Covid-19 Mars 2020



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

Restons en contact

sur



Mairie Bar Sur Loup

ou inscrivez-vous à la newsletter, afin de recevoir toutes les informations communales, sur le site :

www.lebarsurloup.fr

La propagation du coronavirus Covid 19 à l'échelle nationale impose des mesures de confinement afin d'en limiter sa diffusion.

Depuis le 17 mars dernier le Président de la République a donc décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire.

Des dérogations sur attestation seront possible dans le cadre de :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent de l'employeur) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

L'attestation de déplacement dérogatoire est disponible sur le site internet www.lebarsurloup.fr

Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité d'imprimer cette attestation, vous avez la possibilité de rédiger votre attestation sur l'honneur sur papier libre (modèle d'attestation ci-contre).

Malgré la limitation des contacts avec l'extérieur vous devez, même au sein de votre propre famille et auprès de votre entourage, appliquer des consignes sanitaires :

- pas d'embrassades
- pas de serrage de mains
- pas d'invitations
- pas de regroupements d'amis

La réduction drastique des contacts a pour but d'empêcher la propagation du virus.

Vous veillez ainsi à votre propre sécurité et à celle de votre famille !

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à, le / / 2020
(signature)

Informations Mairie

Fonctionnement de la mairie

Dans le prolongement des dernières annonces, la commune a pris une nouvelle série de dispositions. Afin de limiter les déplacements, les services publics municipaux seront organisés jusqu'à nouvel ordre de la manière suivante :

- organisation d'un accueil téléphonique unique à la mairie. Vous pouvez contacter le 04 92 60 35 70, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- la plupart des services sont organisés en télétravail et restent joignables. Dans les cas d'urgence, des rendez-vous en mairie pourraient être organisés ;
- la police municipale garde son activité habituelle et participe au contrôle des attestations ;
- maintien d'une équipe des services techniques pour réaliser les interventions urgentes ;
- si besoin, ouverture d'un accueil unique pour les enfants des soignants n'ayant pas d'autres modes de garde.

La bibliothèque, le jardin d'enfant, ainsi que le stade municipal sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Les portages de repas à nos aînés sont assurés.

Dans ce contexte, les services municipaux et les élus restent mobilisés afin de veiller à votre sécurité et faire en sorte que cette période vous soit la moins pénible possible.

Merci de respecter toutes les consignes, soyez attentifs à vos voisins, signalez aux services municipaux les cas difficiles dont vous auriez connaissance, en particulier nos anciens. Soyons tous solidaires.

Annulations Manifestations d'Avril

Toutes les manifestations listées ci-dessous sont annulées :

Mercredi 8 : Chasse aux Oeufs organisée par le service jeunesse à La Papeterie

Jeudi 9 : Marché nocturne des Rendez-vous du Loup square Seytre

Dimanche 12 : Troc des Rendez-vous du Loup au local Guintran

Lundi 13 : Fête de l'Oranger

Samedi 18 : Marché Italien square Seytre

Élections Municipales et Communautaires

Toujours dans ce contexte, le second tour des élections municipales sera reportée à une date ultérieure.

Voici les résultats pour le 1^{er} tour sur notre commune :

François Wyszowski - Liste Un village, une équipe : 420 voix - 45.06%

Richard Ribero - Liste Richard Ribero : 287 voix - 30.79%

André Carosi - Liste Pour vous, avec vous : 225 voix - 24.14%

Nombre total d'inscrits 2047 - Suffrages exprimés 932

53.24% d'abstention - 46.75% de votants

Maison des Services au Public

La Maison de Services Au Public itinérante du haut et moyen pays de la C.A.S.A. est fermée au public pour une semaine, du lundi 16 mars au vendredi 20 mars, renouvelable en fonction de l'évolution de la situation.

Néanmoins l'accueil téléphonique sera assuré de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi, pour cela deux numéros : 04 93 40 22 45 ou 06 07 28 44 23



Informations CASA - Envinet

Au niveau de la Direction Envinet de la CASA, pour l'instant toutes les prestations selon les communes (collectes des ordures ménagères et de tri (cartons, végétaux, verre et emballages)) sont maintenues mais sont susceptibles d'évoluer.

Le ramassage des encombrants sur RDV et les demandes de contenants vont toutefois s'arrêter rapidement. Seuls les RDV déjà pris vont être honorés. Par ailleurs, nous sommes au regret de fermer la centrale d'appels et nous ne prenons plus de rendez-vous pour l'enlèvement des encombrants, ni de demande de contenant.

Pour suivre les adaptations de services, rendez-vous sur notre site internet : casa infos.

Concernant l'accès aux déchetteries gérées par Univalom consultez le site : univalom.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé
publique
France

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Lavez-vous très régulièrement
les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le



SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions
sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

Restez informés !

Vous avez la possibilité de vous inscrire à la newsletter sur le site www.lebarsurloup.fr afin de recevoir des mails d'informations. Pensez-y !

Sauvez des vies

Restez chez vous !